Concarneau Cornouaille Agglomération

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2026 à 2028

Rédigé avec l'appui de :

Table des matières

1. Qu’est-ce que l’accessibilité numérique ? 4

1.1. Définition et enjeux 4

1.2. Cadre législatif et réglementaire applicable 4

2. Politique d’accessibilité 5

2.1. Engagement de Concarneau Cornouaille Agglomération 5

2.2. Articulation avec le dispositif numérique de l’agglomération 6

2.3. Adoption du schéma 6

3. Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique 7

3.1. Ressources humaines et financières 7

3.2. Pilotage et référent accessibilité numérique 7

3.3. Formations et sensibilisations prévues 8

3.4. Recours à des compétences externes 8

3.4.1. Moyens techniques et outillage 9

3.5. Prise en compte de l’accessibilité dans les projets numériques 9

3.6. Prise en compte dans les marchés publics 10

3.7. Traitement des retours utilisateurs 10

3.8. Processus de contrôle et de validation 11

3.9. Tests utilisateurs et prise en compte des situations de handicap 11

3.10. Mesures complémentaires d’amélioration de l’expérience utilisateur 12

3.11. Tableau de bord de suivi 12

4. Périmètre technique et fonctionnel 12

4.1. Recensement des services numériques 12

4.2. Logique de priorisation 14

4.3. Agenda planifié des interventions sur 3 ans 14
Annexe 1 – Périmètre technique détaillé 16
Annexe 2 — Plan annuel 2026 18
A. Bilan des actions antérieures 18
B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie 18
C. Actions à venir — Technique 20
D. Actions à venir — Formations / sensibilisation 21
Annexe 3 — Plan annuel 2027 22
A. Bilan des actions antérieures 22
B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie 22
C. Actions à venir — Technique 23
D. Actions à venir — Formations / sensibilisation 24
Annexe 4 — Plan annuel 2028 25
A. Bilan des actions antérieures 25
B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie 25
C. Actions à venir — Technique 25
D. Actions à venir — Formations / sensibilisation 26
Annexe 5 — Suivi des résultats d'audits 27

1. Qu’est-ce que l’accessibilité numérique ?

1.1. Définition et enjeux

L’accessibilité numérique consiste à rendre les services numériques compréhensibles, utilisables et consultables par toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap.

Elle concerne notamment :

- Les personnes aveugles ou malvoyantes utilisant un lecteur d’écran, une plage braille ou un fort grossissement ;
- Les personnes sourdes ou malentendantes ayant besoin de sous-titres, de transcriptions ou de solutions adaptées ;
- Les personnes ayant un handicap moteur utilisant un clavier seul, un contacteur ou une commande vocale ;
- Les personnes ayant des troubles cognitifs, de compréhension, d’attention ou de mémorisation ;
- Plus largement, toutes les situations d’usage dégradé : mobilité, faible débit, petit écran, environnement bruyant, fatigue visuelle, vieillissement.

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération, l’accessibilité numérique constitue un enjeu de continuité du service public. Elle doit permettre à chaque usager d’accéder aux informations, démarches et services en ligne de l’agglomération, indépendamment de ses capacités, de ses outils ou de son contexte d’usage.

1.2. Cadre législatif et réglementaire applicable

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose l’accessibilité des services de communication au public en ligne des personnes publiques. Le RGAA, référentiel général d’amélioration de l’accessibilité, constitue le cadre technique français de référence pour évaluer cette conformité.

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique, d’une durée maximale de trois ans, formalise la politique de l’organisme en matière d’accessibilité numérique : gouvernance, périmètre, organisation interne, audits, corrections, formations, recours à des prestataires, modalités de prise en compte dans les projets et suivi annuel.

Concarneau Cornouaille Agglomération étant un établissement public de coopération intercommunale desservant plus de 10 000 habitants, elle est également concernée par les obligations relatives à

l'accessibilité téléphonique des services publics à destination des personnes sourdes, malentendantes, sourdes et aveugles ou aphasiques, lorsque ces services accueillent les usagers par téléphone.

Le présent schéma couvre la période 2026-2028. Il devra être adopté selon les modalités institutionnelles propres à Concarneau Cornouaille Agglomération, puis publié depuis le site internet de la collectivité.

2. Politique d'accessibilité

2.1. Engagement de Concarneau Cornouaille Agglomération

Concarneau Cornouaille Agglomération s'engage à améliorer progressivement l'accessibilité de ses services numériques, en s'appuyant sur une démarche réaliste, structurée et priorisée.

Cette démarche repose sur quatre principes :

- Donner la priorité aux services numériques les plus utilisés ou les plus critiques pour les usagers ;
- Traiter en premier lieu les non-conformités ayant un impact bloquant ou majeur pour les personnes en situation de handicap ;
- Intégrer les exigences d'accessibilité dès la conception des nouveaux projets numériques, en particulier dans les refontes et évolutions de services ;
- Installer une gouvernance durable permettant de suivre les corrections, les audits, les déclarations d'accessibilité et les retours utilisateurs.

La politique d'accessibilité numérique s'inscrit également dans la politique générale d'inclusion des personnes en situation de handicap. À ce stade, aucun document stratégique interne spécifique n'a été transmis ; le présent schéma prévoit donc de formaliser les articulations à établir avec les démarches handicap, inclusion, relation usagers et numérique responsable de l'agglomération.

CCA publie chaque année un rapport de la commission d'accessibilité qui recense les actions portées par la collectivité en matière de transports urbains, de logement, ainsi que par les services socio-culturels de CCA (musées, CLS, relais petite enfance et réseau des médiathèques). En 2025, sera également réalisé un bilan de la stratégie numérique responsable.

Le site principal de Concarneau Cornouaille Agglomération a déjà fait l'objet d'un travail significatif d'amélioration. Le rapport de contre-audit RGAA du site https://www.cca.bzh/, terminé le 30 avril 2026,

relève 13 non-conformités résiduelles, dont 7 bloquantes, 4 majeures et 2 mineures. Le contre-audit porte sur 106 critères du RGAA 4.1.2.

2.2. Articulation avec le dispositif numérique de l'agglomération

Le présent schéma tient compte d'un contexte numérique mutualisé avec certaines communes membres :

- Les sites internet de la CA et de ces communes reposent sur un socle technique commun, de type usine à sites WordPress ;
- La CA et les communes partagent un portail pour certaines démarches en ligne ;
- Plusieurs services numériques relèvent de prestataires ou d'éditeurs tiers, ce qui nécessite une articulation claire entre les responsabilités de la collectivité, des éditeurs, des agences web et des prestataires de maintenance.

Cette mutualisation constitue un levier important : les améliorations apportées au socle technique, aux composants communs, aux modèles éditoriaux ou aux exigences contractuelles pourront bénéficier à plusieurs services numériques.

2.3. Adoption du schéma

Le présent schéma devra être adopté par Concarneau Cornouaille Agglomération selon les modalités applicables à ses instances délibérantes.

Date d'adoption prévue : 15/06/2026

Instance d'adoption : Olivier BELLEC, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération

Date de publication du schéma : 16/06/2026

URL de publication du schéma : https://www.cca.bzh/declaration-daccessibilite/

Le schéma pluriannuel et le plan d'actions de l'année en cours devront être publiés en ligne dans un format accessible. Les déclarations d'accessibilité des services numériques dépendant de Concarneau Cornouaille Agglomération devront comporter un lien vers ces documents.

Format de publication accessible retenu pour le schéma et les plans d'actions annuels, par exemple page HTML et document bureautique accessible word et pdf.

3. Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique

3.1. Ressources humaines et financières

La mise en accessibilité numérique nécessite une organisation interne identifiée, même lorsque la collectivité s’appuie sur des prestataires externes.

À la date de rédaction du présent schéma, aucun référent accessibilité numérique n’est identifié au sein de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Référent accessibilité numérique : Sophie MARECHAL-YHUELLOU, Directrice communication

Service pilote : Direction de la communication

Services associés : DSI, communication, direction innovation et transitions, services métiers, commande publique, direction générale, autres services concernés]

Budget prévisionnel dédié : 1500€ en 2026 / 2027 et 2028

Aucune convention FIPHFP n’a été signalée à ce stade.

3.2. Pilotage et référent accessibilité numérique

Concarneau Cornouaille Agglomération devra nommer un référent accessibilité numérique chargé de coordonner la mise en œuvre du présent schéma.

Ses missions pourront être les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre du schéma pluriannuel et des plans d’actions annuels ;
- Centraliser les informations relatives aux audits, contre-audits, déclarations et corrections ;
- Prioriser les corrections avec les services concernés et les prestataires ;
- Veiller à la prise en compte du RGAA dans les nouveaux projets numériques ;
- Contribuer à la rédaction ou à la mise à jour des déclarations d’accessibilité ;
- Coordonner les réponses aux retours utilisateurs liés à l’accessibilité ;
- Préparer le bilan annuel du plan d’actions.

Les missions du référent pourront être intégrées à une fiche de poste, une lettre de mission ou une désignation formelle interne afin de sécuriser la continuité du pilotage.

Plus largement, les compétences ou connaissances requises en accessibilité numérique devront être progressivement prises en compte dans les fiches de poste, lettres de mission et processus de recrutement des agents concernés par la conception, le pilotage, la contribution, la maintenance ou l'achat de services numériques.

Cette prise en compte pourra concerner les profils de référent accessibilité numérique, webmestre, chargé de communication, contributeur éditorial, chef de projet numérique ou métier, agent produisant des documents bureautiques et agent intervenant dans la commande publique.

Les compétences accessibilité numérique seront intégrées aux fiches de poste des agents concernés.

3.3. Formations et sensibilisations prévues

Les actions de formation devront viser prioritairement les agents intervenant sur les contenus et les projets numériques :

- Agents contributeurs et rédacteurs web ;
- Agents de la communication ;
- Chefs de projet numériques ou métiers ;
- Agents impliqués dans la commande publique ;
- Référent accessibilité numérique ;
- Agents chargés de produire ou publier des documents PDF.

Compte tenu des non-conformités résiduelles identifiées sur le site principal, une attention particulière devra être portée à :

- La production de documents bureautiques accessibles ;
- La publication de PDF ou d'alternatives HTML accessibles ;
- La rédaction d'alternatives textuelles et descriptions détaillées d'images ;
- La mise en ligne de vidéos avec transcription et, si nécessaire, audiodescription ;
- La structuration des contenus par titres ;
- Les bonnes pratiques de contribution dans WordPress.

3.4. Recours à des compétences externes

Concarneau Cornouaille Agglomération pourra recourir à des compétences externes pour :

- Réaliser des audits RGAA ou contre-audits ;
- Accompagner les corrections techniques ;
- Produire ou vérifier les déclarations d'accessibilité ;
- Former les agents ;
- Auditer les services numériques édités ou maintenus par des tiers ;
- Appuyer la commune dans la mise en conformité des documents bureautiques et PDF les plus stratégiques.

Les prestataires et éditeurs identifiés dans le périmètre sont notamment :

- Stratis, pour le site de Concarneau Cornouaille Agglomération et l'intranet
- Entrouvert, pour le portail des démarches en ligne ;
- La Jungle, pour le site du Musée de Pont-Aven ;
- PIXEL AGENCE WEB, pour le site du Musée de la Pêche ;
- Bokeh, pour le portail des médiathèques.
- Agence Horizon, pour le site internet du SAGE ;
- Web by concept, pour le site internet de Coralie ;

3.4.1. Moyens techniques et outillage

La gestion de l'accessibilité numérique nécessite un outillage adapté pour suivre les audits, tester les composants, centraliser les non-conformités, piloter les corrections et vérifier les régressions lors des évolutions des services numériques.

Les outils pourront couvrir le suivi de projet, les tests manuels RGAA, les tests automatiques d'aide à la détection, le contrôle des contrastes, la vérification des documents bureautiques et la gestion des tickets de correction avec les prestataires.

Un tableau de suivi interne sera créé pour gérer, tester et suivre l'accessibilité numérique.

3.5. Prise en compte de l'accessibilité dans les projets numériques

L'accessibilité numérique devra être intégrée dès l'amont des projets :

- Expression de besoin ;
- Cahier des charges ;
- Choix de l'éditeur ou du prestataire ;

- Conception graphique et fonctionnelle ;
- Développement ;
- Recette ;
- Mise en ligne ;
- Maintenance corrective et évolutive.

3.6. Prise en compte dans les marchés publics

Les futurs marchés et commandes liés aux services numériques devront intégrer des clauses relatives à l'accessibilité numérique.

Ces clauses devront notamment préciser :

- Le référentiel applicable : RGAA 4.1.2 ou version en vigueur au moment du marché ;
- Le niveau attendu : conformité aux critères applicables du RGAA ;
- Les livrables attendus : audit, rapport de correction, déclaration d'accessibilité, preuves de conformité
- Les responsabilités du prestataire en cas de non-conformités ;
- Les modalités de recette accessibilité ;
- Les exigences applicables aux composants tiers, modules, formulaires, documents, vidéos et services SaaS.

3.7. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux exigences du RGAA, chaque déclaration d'accessibilité devra proposer un moyen de contact permettant aux usagers de signaler une difficulté d'accès à un contenu ou à un service numérique.

Modalité de contact actuelle : Un formulaire est créé pour recueillir les signalements accessibilité.

Service chargé de traiter les demandes : Direction de la communication

Délai cible de réponse : 1 mois

Une procédure interne devra préciser le circuit de traitement :

- Réception de la demande ;
- Qualification de la difficulté ;
- Identification du service ou prestataire concerné ;
- Réponse à l'usager ;

- Correction ou proposition d’alternative accessible ;
- Archivage du signalement et suivi dans le tableau de bord.

3.8. Processus de contrôle et de validation

Les services numériques prioritaires devront faire l’objet d’un processus de contrôle adapté :

- Audit initial ou état des lieux ;
- Plan de correction ;
- Contre-audit ou audit de validation ;
- Publication ou mise à jour de la déclaration d’accessibilité ;
- Contrôle régulier lors des évolutions significatives ;
- Suivi annuel dans le plan d’actions.

Pour le site principal de Concarneau Cornouaille Agglomération, le contre-audit RGAA a identifié des non-conformités résiduelles précises, notamment sur les documents PDF, les médias temporels, les formulaires, les titres, les images porteuses d’information et certains éléments techniques.

3.9. Tests utilisateurs et prise en compte des situations de handicap

Lorsque cela est possible, Concarneau Cornouaille Agglomération pourra compléter les audits techniques par des tests utilisateurs associant des personnes en situation de handicap ou des utilisateurs de technologies d’assistance.

Ces tests pourront être mobilisés prioritairement sur :

- Les démarches en ligne ;
- Le Portail Famille ;
- Les parcours d’accès aux informations municipales essentielles ;
- Les formulaires ;
- Les documents ou contenus à forte valeur de service public.

Cette approche permet de compléter l’analyse de conformité par une évaluation plus concrète de l’utilisabilité des services.

3.10. Mesures complémentaires d'amélioration de l'expérience utilisateur

Au-delà des exigences strictes du RGAA, Concarneau Cornouaille Agglomération pourra engager des mesures complémentaires lorsque celles-ci sont utiles et proportionnées :

- Simplification de certains contenus administratifs ;
- Amélioration de la lisibilité des pages longues ;
- Réduction de la complexité des parcours ;
- Alternatives HTML aux PDF les plus utilisés ;
- Meilleure structuration des tableaux d'information ;
- Amélioration progressive des contenus multimédias.

Ces actions contribuent à l'accessibilité, mais également à la qualité globale du service rendu à l'ensemble des usagers.

3.11. Tableau de bord de suivi

Un tableau de bord devra être mis en place afin de suivre :

- Les services numériques recensés ;
- Leur priorité ;
- Leur niveau de conformité connu ;
- L'existence d'une déclaration d'accessibilité ;
- Les audits réalisés ;
- Les corrections engagées ;
- Les prochaines échéances ;
- Les prestataires ou éditeurs concernés ;
- Les retours utilisateurs.

Outil de suivi envisagé : Un tableau de suivi sera utilisé pour le suivi du plan d'actions et des audits.

4. Périmètre technique et fonctionnel

4.1. Recensement des services numériques

Le périmètre initial du présent schéma comprend les services numériques connus à la date de rédaction.

Nom du service numérique	URL	Type	Priorité	Commentaire
Site de Concarneau Cornouaille Agglomération	https://www.cca.bzh/	Site internet public	1	Site principal. Audit RGAA initial à 62 % et contre-audit à 88 % réalisés. Agence Stratis.
Portail des démarches en ligne	https://mesdemarches.cca.bzh/	Portail de démarches	1	Service mutualisé avec les communes pour certaines démarches en ligne. Éditeur Entrouvert.
Site du Musée de Pont-Aven	https://museepontaven.fr/	Site internet public	2	Audit RGAA initial à 35 % et contre-audit à 98 % réalisés. Agence La Jungle.
Portail des médiathèques	https://mediatheques.cca.bzh/	Portail documentaire / service en ligne	2	Éditeur Bokeh.
Site internet de Coralie	https://coralie-cca.fr/	Site internet public	2	Audit RGAA réalisé en septembre 2024 avec un taux de conformité transmis de 87 %. Agence Web by concept.
Site du Musée de la Pêche	https://www.musee-peche.fr/	Site internet public	3	Agence Pixels

Nom du service numérique	URL	Type	Priorité	Commentaire
Site internet du SAGE	https://www.sage-sud-cornouaille.fr/	Site internet public	3	Agence Horizon.
Intranet	https://intranet.cca.bzh/	Intranet	3	Stratis

4.2. Logique de priorisation

Les priorités sont définies selon :

- La fréquentation et la visibilité du service ;
- Le caractère institutionnel ou obligatoire de l'information ;
- L'impact direct sur l'accès aux démarches et services publics ;
- Le niveau de conformité connu ;
- Le cycle de vie du service, notamment les refontes prévues ;
- Le degré de maîtrise de la collectivité sur le socle technique ;
- L'existence d'éditeurs ou prestataires tiers.

4.3. Agenda planifié des interventions sur 3 ans

Année	Objectif principal	Services concernés
2026	Structurer la gouvernance, finaliser les corrections résiduelles du site principal, publier les documents réglementaires, cadrer les exigences pour les services prioritaires.	Site internet de CCA, portail démarches
2027	Étendre la démarche aux services numériques de priorité 2, renforcer les compétences internes.	Musée de Pont-Aven, portail médiathèques, site internet de Coralie.
2028	Consolider le dispositif, contrôler les services déjà traités, couvrir	Musée de la Pêche, site internet du SAGE, intranet, services tiers ou complémentaires.

Année	Objectif principal	Services concernés
	progressivement les services résiduels et pérenniser le pilotage.	

Annexe 1 – Périmètre technique détaillé

Service	URL	Prestataire / éditeur	Niveau de priorité	Justification	Niveau actuel
Site de Concarneau Cornouaille Agglomération	https://www.cca.bzh/	Stratis	1	Site institutionnel principal, fort enjeu d'information publique et de service aux usagers.	Audit RGAA réalisé en juin 2025 : 62 % Contre-audit réalisé en avril 2026 : 88 %
Portail des démarches en ligne	https://mesdemarches.cca.bzh/	Entrouvert	1	Accès direct à des démarches administratives ; criticité forte pour les usagers.	NA
Musée de Pont-Aven	https://museepontaven.fr/	La Jungle	2	Site culturel important ; progression forte déjà signalée.	Audit RGAA réalisé en octobre 2024 : 35 % Contre-audit réalisé en février 2025 : 98 %
Portail des médiathèques	https://mediatheques.cca.bzh/	Bokeh	2	Service documentaire et culturel potentiellement utilisé par un large public.	NA

Service	URL	Prestataire / éditeur	Niveau de priorité	Justification	Niveau actuel
Site internet de Coralie	https://coralie-cca.fr/	Web by concept	2	Site de service public à intégrer au suivi du schéma.	Audit RGAA réalisé en septembre 2024 : 87 %
Musée de la Pêche	https://www.musee-peche.fr/	Agence Pixel	3	Site culturel à intégrer progressivement dans la démarche. Refonte prévue en 2027.	NA
Site internet du SAGE	https://www.sage-sud-cornouaille.fr/	Agence Horizon	3	Site à intégrer progressivement dans la démarche.	NA
Intranet	https://intranet.cca.bzh/	Stratis	3	Service interne à intégrer progressivement dans la démarche.	NA

Annexe 2 — Plan annuel 2026

A. Bilan des actions antérieures

Action	État	Commentaire
Audit RGAA initial du site de Concarneau Cornouaille Agglomération	Terminé	Taux : 62 %
Corrections du site de Concarneau Cornouaille Agglomération	Terminé partiellement	Contre-audit : 88 %
Contre-audit RGAA du site de Concarneau Cornouaille Agglomération	Terminé	Rapport terminé le 30 avril 2026 ; 13 non-conformités résiduelles relevées
Audit RGAA initial du Musée de Pont-Aven	Terminé	Taux : 35 %
Contre-audit RGAA du Musée de Pont-Aven	Terminé	Taux : 98 %
Audit RGAA du site internet de Coralie	Terminé	Audit réalisé en septembre 2024 ; taux : 87 %

B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie

Action	État	Commentaire
Adopter le schéma pluriannuel 2026-2028	À lancer	Adoption par l'instance compétente de Concarneau Cornouaille Agglomération.
Réaliser et publier un schéma pluriannuel pour le site internet du Musée de Pont-Aven, ayant déjà fait l'objet d'un audit RGAA	À lancer	Le schéma et les plans annuels devront être accessibles en ligne et reliés depuis les déclarations d'accessibilité.

Action	État	Commentaire
Réaliser et publier un schéma pluriannuel pour le site internet de Coralie, ayant déjà fait l'objet d'un audit RGAA	À lancer	Le schéma et les plans annuels devront être accessibles en ligne et reliés depuis les déclarations d'accessibilité.
Nommer un référent accessibilité numérique	À lancer	Sophie MARECHAL-YHUELLOU, Directrice communication
Définir le circuit interne de pilotage	À lancer	Identifier les rôles respectifs de la DSI, communication, services métiers, commande publique et prestataires.
Créer un tableau de bord de suivi	À lancer	Suivi des audits, déclarations, corrections, prestataires, échéances et retours utilisateurs.
Formaliser la procédure de traitement des retours utilisateurs	À lancer	Préciser le canal de contact, les responsabilités et les délais de réponse.
Intégrer des clauses RGAA dans les prochains marchés numériques	À lancer	Priorité aux marchés de refonte, maintenance, développements, plateformes SaaS et production documentaire.
Intégrer les compétences accessibilité dans les fiches de poste et missions concernées	À lancer	Action à cadrer avec les services RH et les directions concernées.
Définir les outils de suivi et de test accessibilité	À lancer	Identifier l'outillage de suivi des audits, corrections, tickets et contrôles de non-régression.
Prévoir les modalités de publication accessible du Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité et des Plan d'Actions Annuel en cours	À lancer	Le schéma et le plan annuel devront être accessibles en ligne et reliés depuis les déclarations d'accessibilité.

C. Actions à venir — Technique

Action	État	Commentaire
Corriger les PDF non accessibles du site principal ou proposer des alternatives accessibles	À lancer	Non-conformité bloquante relevée sur plusieurs pages ; prioriser les documents les plus consultés ou à portée réglementaire.
Ajouter les transcriptions textuelles des vidéos concernées	À lancer	La page « L'Atlantide à Concarneau » comporte une vidéo YouTube sans transcription textuelle.
Traiter les besoins d'audiodescription ou de version alternative pour les vidéos concernées	À lancer	Le rapport relève une non-conformité bloquante sur l'audiodescription synchronisée.
Corriger les messages d'erreur du filtre par date du moteur de recherche	À lancer	Absence de message d'erreur lorsque les champs « Du » et « Au » ne sont pas renseignés.
Corriger les changements de langue non indiqués	À lancer	Exemple relevé sur le mot « coworking ».
Corriger la structuration des titres dans l'-iframe relative aux déchets	À lancer	Incohérence de structure de titres relevée sur la page « Collecter et trier mes déchets ».
Ajouter des descriptions détaillées aux images porteuses d'information	À lancer	Non-conformité majeure relevée sur les images liées aux modes d'accueil et aux relais petite enfance.
Mettre à jour la déclaration d'accessibilité du site principal	À lancer	https://www.cca.bzh/declaration-daccessibilite/
Recenser les déclarations d'accessibilité existantes pour les autres services	À lancer	Portail démarches, musées, médiathèques, site internet du SAGE, site internet de Coralie, intranet.

D. Actions à venir — Formations / sensibilisation

Action	État	Commentaire
Sensibiliser les contributeurs web aux fondamentaux RGAA	À lancer	Priorité aux agents publiant des actualités, pages, documents PDF et formulaires.
Former les agents producteurs de documents bureautiques	À lancer	Action prioritaire compte tenu du nombre de non-conformités liées aux PDF.
Sensibiliser les chefs de projet et agents de la commande publique	À lancer	Objectif : intégrer l'accessibilité dans les cahiers des charges et les recettes.
Former le référent accessibilité numérique	À lancer	Formation recommandée après nomination du référent.

Annexe 3 — Plan annuel 2027

A. Bilan des actions antérieures

Le bilan 2026 devra être renseigné à la fin de l'année 2026.

Action	État	Commentaire
Bilan du plan annuel 2026		
Mise à jour du tableau de bord		

B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie

Action	État	Commentaire
Réviser le périmètre technique du schéma	À lancer	Ajouter les services non recensés en 2026 et préciser les URL manquantes.
Actualiser les priorités selon l'usage réel des services	À lancer	Croiser fréquentation, criticité, cycle de vie et maîtrise technique.
Suivre contractuellement les engagements des prestataires	À lancer	Priorité aux services de priorité 1 et 2.

C. Actions à venir — Technique

Action	État	Commentaire
Réaliser ou demander un audit RGAA du portail des démarches en ligne	À lancer	Service prioritaire en raison de son rôle dans l'accès aux démarches administratives.
Vérifier les déclarations d'accessibilité des services de priorité 1	À lancer	Site CA, portail démarches
Contrôler la stabilité des corrections du site principal	À lancer	Vérifier que les corrections 2026 n'ont pas régressé lors des évolutions.
Engager un état des lieux du portail des médiathèques	À lancer	Priorité 2, éditeur Bokeh.
Contrôler les éléments disponibles concernant le Musée de Pont-Aven	À lancer	Site déjà fortement amélioré d'après les taux transmis. Vérifier la déclaration publiée.
Contrôler les éléments disponibles concernant le site internet de Coralie	À lancer	Audit RGAA réalisé en septembre 2024 ; taux transmis : 87 %. Vérifier la déclaration publiée et les éventuelles corrections réalisées.
Organiser des tests utilisateurs incluant des personnes en situation de handicap	À lancer	À prévoir prioritairement sur les services les plus critiques et les projets de refonte.
Étudier les mesures complémentaires non obligatoires	À lancer	Analyser l'intérêt du langage simplifié, de la LSF, d'améliorations vidéo ou de critères AAA ciblés selon les contenus.

D. Actions à venir — Formations / sensibilisation

Action	État	Commentaire
Organiser une session de rappel pour les contributeurs	À lancer	Centrée sur documents, images, vidéos, titres, liens et formulaires.
Sensibiliser les prestataires aux exigences du SPMA	À lancer	Réunion ou note de cadrage commune pour les prestataires concernés.

Annexe 4 — Plan annuel 2028

A. Bilan des actions antérieures

Le bilan 2027 devra être renseigné à la fin de l'année 2027.

Action	État	Commentaire
Bilan du plan annuel 2027		
Mise à jour du tableau de bord		

B. Actions à venir — Gouvernance / stratégie

Action	État	Commentaire
Préparer le prochain schéma pluriannuel	À lancer	Préparer le SPMA suivant pour la période 2029-2031.
Évaluer la maturité interne de la démarche	À lancer	Identifier les acquis, limites, besoins de formation et besoins budgétaires.
Consolider les clauses accessibilité dans les marchés	À lancer	Capitaliser sur les retours d'expérience 2026-2027.
Produire un bilan triennal	À lancer	Bilan des audits, corrections, déclarations, formations et retours usagers.

C. Actions à venir — Technique

Action	État	Commentaire
Contrôler les services de priorité 1 déjà traités	À lancer	Site CA, portail démarches

Action	État	Commentaire
Étendre la démarche au Musée de la Pêche	À lancer	Priorité 3, agence ZIP.
Étendre la démarche au site Konk ar Lab	À lancer	Priorité 3, créateur indépendant.
Étendre la démarche au site internet du SAGE	À lancer	Priorité 3, Agence Horizon.
Étendre la démarche à l'intranet	À lancer	Priorité 3, prestataire à compléter.
Vérifier les services tiers ou SaaS résiduels	À lancer	Identifier les marges de correction ou les alternatives accessibles.
Mettre à jour les déclarations d'accessibilité	À lancer	Chaque service audité devra disposer d'une déclaration à jour.

D. Actions à venir — Formations / sensibilisation

Action	État	Commentaire
Mettre à jour les supports internes de contribution accessible	À lancer	Capitaliser sur les non-conformités récurrentes.
Organiser une sensibilisation annuelle de rappel	À lancer	Maintenir le niveau de compétence des contributeurs.
Intégrer l'accessibilité dans l'accueil des nouveaux contributeurs	À lancer	Action de pérennisation.

Annexe 5 — Suivi des résultats d'audits

Site audité	Année	Date	Externe / interne	Type	Taux	Lien déclaration
Site de Concarneau Cornouaille Agglomération	2025	17/06/2025	Externe	Audit initial	62 %	NA
Site de Concarneau Cornouaille Agglomération	2026	30/04/2026	Externe	Contre-audit	88 %	https://www.cca.bzh/declaration-daccessibilite/
Musée de Pont-Aven	2024	02/10/2024	Externe	Audit initial	35 %	NA
Musée de Pont-Aven	2025	10/02/2025	Externe	Contre-audit	98 %	https://museepontaven.fr/accessibilite/
Portail des démarches en ligne	2026-2027	A venir	externe	audit initial		-
Portail des médiathèques	2024	4/03/2024	interne	audit initial	90.9%	https://mediatheques.cca.bzh/rgaa
Musée de la Pêche	2027	A venir	externe	audit initial		-
Site internet de Coralie	2024	24/09/2024	Externe	Audit initial	79 %	https ://coralie-cca.fr/declaration-daccessibilite/
Site internet du SAGE		2027				

Site audité	Année	Date	Externe / interne	Type	Taux	Lien déclaration
	Audit à programmer / réflexion refonte					
Intranet	2026-2027	A venir	externe	audit initial	2026-2027	A venir

Le 15/06/2026 à Concarneau

Lu et approuvé :

Olivier BELLEC, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération

